



## Problemes pour des meubles de cuisine

Par **dominiquedevaux\_old**, le **01/09/2007** à **08:52**

bonjour

en emmenageant dans notre maison en tant que locataires en mai 2005, nous avons **[s]racheté[/s]** les éléments de cuisine [s]aux anciens locataires[/s].

nous allons quitter cette maison fin septembre, et le propriétaire nous dit qu'il faut que l'on laisse ces éléments car ce sont des meubles fixes mais il ne veut pas nous les racheter. Nous devrions donc lui "en faire cadeau"!!!

Nous avons peur qu'il retienne le prix des meubles sur la caution.

qu'en pensez-vous? merci

Par **ly31**, le **01/09/2007** à **17:59**

Bonsoir,

Les anciens locataires vous ont il fait un papier de vente mentionnant le prix ?

Les meubles de cuisine que vous avez acheté à l'ancien locataire sont en principe a vous, mais je me pose une question, est ce que lors de l'état des lieux d'entrée, ceux ci figuraient sur le document ??

A vous lire

ly31

Par **maitreiledefrance\_old**, le **01/09/2007** à **18:44**

bonjour

si vous avez rachetez les meubles vous devez avoir un document en principe

sinon, en fait de meuble la possession vaut titre donc s'il existait avant votre passage, ils reviennent au propriétaire

si vous pouvez prouver la propriété, soit vous les gardez s'ils sont détachable sans rien abimer soit le propriétaire vous indemniser sur les meubles incorporés qui ne peuvent plus etre enlever sans abimer le reste

au besoin, contactez - moi par mail